

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00126

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'EPORA POUR L'ACQUISITION DU FONCIER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RÉÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180308-D20180012610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'EPOA POUR L'ACQUISITION DU FONCIER

Par convention opérationnelle en date du 27 décembre 2017, Saint-Etienne Métropole et l'EPOA ont conclu un partenariat visant à acquérir, requalifier et céder les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la troisième ligne de tramway et à l'élargissement du boulevard urbain du Colonel Marey.

Les acquisitions foncières de l'EPOA sont désormais finalisées et le projet entre en phase opérationnelle. Saint-Etienne Métropole va donc procéder aux acquisitions auprès de l'EPOA et aux travaux d'aménagement.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération de requalification foncière peut donc être précisé.

En particulier, l'emprise foncière provenant du terrain d'assiette de l'ancienne école du Treyve sera cédée au montant calculé sur le prix de revient supporté par l'EPOA rapporté au prorata des m² nécessaires au projet, soit 162 000 € pour 835 m² d'emprise. Par ailleurs, le terrain à détacher de la parcelle Stronglight sera réduite de 59 m².

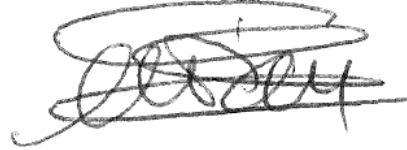
Il est donc nécessaire de signer un avenant actant des nouvelles modalités de cession. Cet avenant permettra également de modifier la dénomination de Saint-Etienne Métropole qui a changé de statut au 1^{er} janvier 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle entre l'EPOA et Saint-Etienne Métropole dans le cadre des projets de la troisième ligne de tramway et du boulevard urbain Colonel Marey,**
- **en complément de la délibération 2017.00356, il est précisé que les dépenses liées à ces acquisitions seront imputées à la section investissement du budget annexe transport, opération n° 114 (prolongement 3^{ème} ligne de tramway) et à la section investissement du budget principal – voirie opération 373 (Colonel Marey).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU